

ANNEXE IV

Lexique du programme *Ententes de développement culturel municipales et régionales*

Action

Pour les fins du programme, une action ou un projet est défini comme une initiative d'une durée limitée dans le temps, de nature ponctuelle et non récurrente, et n'incluant pas les charges permanentes que doit assumer une municipalité ou un organisme pour rester en activité, indépendamment du volume de ses activités.

Action extra-muros (activités hors les murs)

Ces activités peuvent se réaliser à l'extérieur des infrastructures culturelles ou encore dans d'autres lieux physiques intérieurs non habituels pour la transmission d'une offre culturelle. Elles visent à aller à la rencontre de tous les publics.

Activité de sensibilisation

Activité organisée pour mettre le public en contact direct avec une ou un artiste ou encore une œuvre, en dehors d'une présentation officielle de cette ou cet artiste, ou de cette œuvre, dans le cadre d'une activité de diffusion. Ce type d'activité peut prendre la forme d'une conférence publique, d'une présentation en table ronde, d'une discussion de groupe avant ou après une activité de diffusion, d'un atelier ouvert au public, d'une résidence, d'une démonstration, d'une classe de maître, etc.

Activités courantes (ou fonctionnement courant)

Activités réalisées d'année en année par un organisme dans le cadre de l'accomplissement de sa mission.

Elles comprennent notamment les dépenses suivantes :

- le loyer;
- la téléphonie et Internet;
- les fournitures de bureau;
- les frais d'entretien de l'équipement et des immeubles;
- les assurances, les permis, les frais de comptabilité, bancaires, administratifs ou financiers;
- le salaire du personnel, y compris les avantages sociaux pour ses activités courantes;
- les frais de formation;
- les frais de déplacement;
- les indemnités de départ.

Aménagement culturel du territoire

« L'aménagement culturel du territoire est une démarche concertée qui permet de faire évoluer le territoire dans le temps en intégrant explicitement des composantes culturelles à sa planification et à son développement.

Pour être qualifié de culturel, l'aménagement du territoire doit tenir compte des particularités locales (ex. : le cadre bâti, les savoir-faire traditionnels, les paysages distinctifs). Il doit miser sur l'innovation ainsi que sur la créativité des milieux pour mettre ces particularités en valeur tout en les renouvelant.

L'aménagement culturel s'ancre dans le territoire et dans la communauté ainsi que dans leur histoire. »

[Territoire hérité, habité, légué : L'aménagement culturel du territoire](#)

Animation culturelle

« Méthode et ensemble de pratiques qui favorisent dans un groupe la participation de ses membres à la vie collective par des activités culturelles. »

Fiche du terme; Animation culturelle - Thésaurus de l'activité gouvernementale

Architecture

« L'architecture désigne l'art de concevoir, de transformer et de construire les bâtiments et de les intégrer à leur environnement. En tant qu'expression de la culture, l'architecture façonne les milieux de vie, contribue à leur équilibre, à leur caractère, à leur attractivité, à leur vitalité et à leur prospérité. Elle renforce l'identité et constitue une valeur ajoutée pour la société. »

[Composantes culturelles du territoire | L'architecture et l'espace public](#)

« L'architecture ne concerne pas uniquement les bâtiments neufs; elle est une pratique dont le spectre va de la conservation à la création en passant par la requalification. En tant que composante identitaire de l'aménagement du territoire, l'architecture façonne les milieux de vie ».

[Pour une architecture humaine, durable et créative | Aide-mémoire sur la qualité architecturale](#)

Art public

« L'art public contribue à donner du sens au territoire et à faciliter son appropriation. Que l'œuvre d'art public souligne l'identité ou l'histoire du lieu ou qu'elle marque une rupture ou un décalage avec "l'existant", elle participe à créer notre cadre de vie. Permanente ou éphémère, elle est appelée à animer le lieu et en faire une destination.

Au Québec, les projets de construction, d'agrandissement ou de réaménagement (comprenant un changement de vocation du lieu) de plus de 150 000 \$ profitant d'une subvention

gouvernementale doivent réserver environ 1 % du coût total de leur [projet à l'intégration d'une œuvre d'art](#). » [Composantes culturelles du territoire | L'architecture et l'espace public](#)

Artiste professionnel

Selon le Conseil des arts et des lettres du Québec, « l'artiste professionnel(le) est défini(e) comme suit :

- se déclare artiste professionnel(le);
- crée des œuvres ou pratique un art à son propre compte ou offre ses services, moyennant rémunération, à titre de créateur(-trice) ou d'interprète, notamment dans les domaines sous la responsabilité du Conseil;
- a une reconnaissance de ses pairs;
- diffuse ou interprète publiquement des œuvres dans des lieux ou un contexte reconnu par les pairs. »

[Lexique | Conseil des arts et des lettres du Québec](#)

Artiste en voie de professionnalisation ou émergent

Les artistes émergentes et émergents peuvent être reconnus dans leur milieu, mais elles et ils ne sont pas soutenus par le Conseil des arts et des lettres du Québec ni la Société de développement des entreprises culturelles.

Avantages sociaux

Les avantages sociaux réfèrent aux éléments de la rémunération dont bénéficie la personne salariée en sus de son salaire. Les avantages sociaux comprennent principalement les divers congés payés et les vacances, les assurances collectives ou individuelles, les contributions aux régimes de retraite ou les autres avantages de ce type.

Ils incluent par exemple les contributions qu'une employeuse ou un employeur verse à divers fonds publics (Régime des rentes du Québec; Caisse de l'assurance-emploi; Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail; Régime d'assurance parentale; Fonds de la santé; etc.) de même que les contributions aux cotisations d'associations professionnelles ou de syndicats, aux fonds de pension ou aux Régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Citoyenneté culturelle

« [La citoyenneté culturelle] concerne les moyens de création, de production, de diffusion, de consommation et de circulation culturelle. Il s'agit ainsi d'une perspective appréhendant les multiples voies d'appropriation et d'accès aux œuvres et aux institutions, allant du bas vers le haut, des citoyens aux institutions, ces dernières contribuant à l'établissement des conditions propices à l'épanouissement culturel des individus et des communautés. »

Christian POIRIER. « La citoyenneté culturelle : considérations théoriques et empiriques » dans *Expériences critiques de la médiation culturelle*, Université Laval, 2017, p. 162.

Code source libre

S'applique aux logiciels dont la licence respecte des critères précisément établis par l'« Open Source Initiative », c'est-à-dire la possibilité de libre redistribution, d'accès au code source et de travaux dérivés. Mis à la disposition du grand public, ce code source est généralement le résultat d'une collaboration entre programmeuses et programmeurs.

Commémoration

« La commémoration se définit comme un acte collectif et public de rappel du passé (personnage, événement, lieu ou fait du passé) dont le moyen est un repère fixe et permanent ou une manifestation. »

[Je me souviens | Cadre de référence pour la commémoration gouvernementale](#)

Complémentarité

Une action différente qui, suivant l'identification des domaines de chevauchement, s'ajoute pour assurer une réponse d'ensemble et nuancée à un problème ou à une situation.

Pour être complémentaire, une action ne doit pas être déjà financée par un autre programme. Elle peut viser des domaines différents pour compléter une offre de services ou autre.

Contrat d'entreprise ou de service

Un contrat d'entreprise ou de service, selon le *Code civil du Québec* (RLRQ, chapitre CCQ-1991) :

« 2098. Le contrat d'entreprise ou de service est celui par lequel une personne, selon le cas l'entrepreneur ou le prestataire de services, s'engage envers une autre personne, le client, à réaliser un ouvrage matériel ou intellectuel ou à fournir un service moyennant un prix que le client s'oblige à lui payer.

2099. L'entrepreneur ou le prestataire de services a le libre choix des moyens d'exécution du contrat et il n'existe entre lui et le client aucun lien de subordination quant à son exécution.

2100. L'entrepreneur et le prestataire de services sont tenus d'agir au mieux des intérêts de leur client, avec prudence et diligence. Ils sont aussi tenus, suivant la nature de l'ouvrage à réaliser ou du service à fournir, d'agir conformément aux usages et règles de leur art, et de s'assurer, le cas échéant, que l'ouvrage réalisé ou le service fourni est conforme au contrat.

Lorsqu'ils sont tenus au résultat, ils ne peuvent se dégager de leur responsabilité qu'en prouvant la force majeure. »

Création parlée du domaine littéraire

« La création parlée revisite par un travail sur le rythme et la sonorité des mots le point de départ qu'est l'écrit. L'interaction avec le public a un impact sur la performance de création parlée et parfois aussi sur le texte. Les diverses formes littéraires de la création parlée englobent le

spectacle littéraire, la performance littéraire, le slam, le spectacle de poésie, la poésie sonore, la poésie performance, etc. ».

[Programme Vivacité | Conseil des arts et des lettres du Québec](#)

Culture-santé

Les projets de culture-santé sont issus d'un travail de collaboration entre « [d]es acteurs des secteurs culturels, de la santé et du développement social [qui] conjuguent leurs forces dans une diversité de contextes et atteignent ainsi des objectifs allant au-delà de leurs missions respectives : inclusion sociale, dialogue intergénérationnel et interculturel, prévention en santé, rétablissement de trauma dans les communautés, santé mentale, etc. ».

[Art, culture et santé | RÉFIPS](#)

Découvrabilité

La découvrabilité d'un contenu se réfère à sa disponibilité en ligne et à sa capacité à être repéré parmi un vaste ensemble d'autres contenus, notamment par une personne qui n'en faisait pas précisément la recherche.

[Mission franco-québécoise sur la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones | Stratégie commune](#)

Dépenses admissibles

Frais acceptés pour le calcul de la subvention.

Développement culturel

Le développement culturel stimule et soutient le domaine de la culture et des communications par divers projets. Les actions de développement culturel permettent d'améliorer la vitalité culturelle d'un milieu, notamment en bonifiant l'accessibilité et la participation à la culture. Les actions de développement culturel visent l'amélioration de la situation culturelle du territoire et la mise en contact des citoyennes et citoyens avec des activités culturelles auxquelles l'accès est plus restreint.

Écoresponsabilité

L'écoresponsabilité consiste à tenir compte de principes favorisant le respect de l'environnement ainsi que des comportements éthiques et innovants sur les plans social et économique. Le concept fait référence aux 16 principes de développement durable et vise donc un large éventail d'aspects, par exemple la gestion des matières résiduelles, mais aussi le développement économique local et l'implication des populations touchées lors de la réalisation d'un projet.

Équipement ou mobilier intégré

Équipement ou mobilier dont la fourniture est incluse dans le contrat de l'entrepreneur général et qui requiert une installation permanente dans un ouvrage, par un ou des ouvriers parfois spécialisés (exemples : les fauteuils d'une salle de spectacle ou le comptoir de service).

Équipement ou mobilier non intégré

Équipement ou mobilier qui sera aménagé dans l'édifice une fois que la réception provisoire des travaux sera terminée (exemples : microphones, enceintes acoustiques et tables).

Espace public

« L'espace public influence directement les modes de vie, les usages et l'appropriation du territoire. Grâce au design urbain, les milieux ont l'occasion d'ancrer l'espace public dans les caractéristiques du territoire pour refléter et mettre en valeur la culture du lieu. »

[Composantes culturelles du territoire | L'architecture et l'espace public](#)

Équivalent temps complet (ETC)

Le calcul pour établir le nombre d'ETC est le suivant : nombre d'ETC = nombre annuel total d'heures travaillées (temps plein + temps partiel) divisé par 1820 heures.

Exclusion culturelle

Désigne les personnes qui rencontrent des obstacles limitant leur accès, leur participation et leur contribution à la vie culturelle et sociale.

Gestion financière exemplaire

Une gestion financière exemplaire se démontre par la capacité de respecter les budgets établis ainsi que par l'existence de systèmes de planification et de contrôle financiers adéquats, appropriés à la taille de l'organisme et permettant d'établir des budgets périodiques réalistes, de prévenir et de détecter des inexactitudes et des illégalités, dans le respect des principes de transparence, d'efficacité et d'efficience pour protéger les ressources de l'organisme.

Honoraire

Rémunération qui est versée à des personnes exerçant une profession libérale ou à des travailleuses ou travailleurs autonomes en échange de services professionnels. Les honoraires peuvent être calculés à l'heure, à la journée ou par séance de travail, ou encore être établis en fonction d'un tarif officiel.

Innovant

Se définit par son caractère original, créatif ou qui bonifie l'offre ou l'accès culturel existant.

Par « innovation », on entend « une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou [...] un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin [...] bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une [telle] innovation [...] est transformatrice et systémique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant. »

[L'innovation sociale | RQIS](#)

Intervention archéologique

Il s'agit des fouilles et des relevés aux fins de recherche de biens ou de sites archéologiques, notamment les activités de surveillance, de sondage et de collecte.

Jeunes

La Politique québécoise de la jeunesse vise les jeunes Québécoises et Québécois de 15 à 29 ans. Elle peut toutefois étendre son rayon d'action aux 12 à 35 ans pour avoir une visée préventive ou soutenir certaines transitions particulières.

Dans le contexte du présent programme, les activités auprès des enfants sont incluses et donc, la tranche d'âge est élargie aux jeunes de 0 à 35 ans.

Loisir culturel

« Le loisir culturel désigne l'ensemble des activités et des pratiques en amateur relevant du domaine des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine. Le loisir culturel peut être réalisé individuellement ou collectivement dans une pratique libre ou organisée. Il peut être de nature impulsive ou expressive. »

[Définition d'un sens commun en loisir culturel | CQL](#)

Mandataire

(Lorsque ce terme s'applique à la représentante ou au représentant officiel d'un demandeur.)

La ou le mandataire est la personne autorisée à signer au nom d'un organisme ou d'une autorité publique, par résolution de son conseil d'administration.

Médiation culturelle

Pratique d'intervention qui vise à réduire l'écart entre les arts et les publics en faisant vivre une expérience artistique qui met en dialogue les œuvres, la démarche créatrice et les personnes.

[Lexique | La médiation culturelle et ses mots-clés](#)

Mise en valeur du patrimoine (valorisation)

Activité, installation ou service à vocation récréotouristique et destinée à faire connaître au public, directement ou indirectement, le patrimoine culturel : renouvellement de contenu de panneau d'interprétation, création de circuits touristiques, projection architecturale de contenu patrimonial, exposition d'œuvres ou de photos en lien avec le patrimoine, etc.

Objectif

Un objectif énonce clairement et précisément le résultat que l'organisme s'engage à avoir produit pour une période donnée. Les caractéristiques « SMART » signifient que l'objectif est :

- **spécifique** : c'est-à-dire précis, ce qui permet à tout le monde de comprendre la même chose;
- **mesurable** : c'est-à-dire quantifiable, exprimé en unités de mesure;
- **atteignable** : c'est-à-dire réalisable, compte tenu des moyens et du contexte du bénéficiaire;
- **résultats (orienté sur les)** : c'est-à-dire formulé de manière à exprimer les résultats dont le bénéficiaire est responsable;
- **temporel** : c'est-à-dire délimité dans le temps.

Un bon énoncé d'objectif contient un verbe d'action de même qu'un nombre et il précise qui, quoi et quand.

Occupation et vitalités des territoires

Selon la *[Loi pour assurer l'occupation du territoire et la vitalité des territoires](#)* (RLRQ, chapitre O-1.3, art. 3), l'occupation et la vitalité des territoires sont définies par « la mise en valeur des potentiels de chaque territoire, dans une perspective de développement durable, résultant de l'engagement et du dynamisme des citoyens, des élus et des acteurs socioéconomiques ».

Partenaire

Organisation avec laquelle une autre organisation collabore pour atteindre des objectifs.

Patrimoine mobilier

Le [patrimoine mobilier](#) est divisé en 3 catégories de biens : les documents, les objets et les ensembles patrimoniaux.

Document patrimonial

Le document patrimonial est, selon le cas, un support sur lequel se trouve une information sous forme de mots, de sons ou d'images, ou cette information elle-même. Le document doit avoir une valeur artistique, emblématique, ethnologique, historique, scientifique, sociale ou technologique.

Par exemple, un document patrimonial peut être un manuscrit, un livre, une photographie ou un film.

Le support lui-même ne présente pas obligatoirement un intérêt patrimonial. Par exemple, un film qui a une valeur artistique ou historique peut être considéré comme un document patrimonial, même s'il est conservé sur un simple DVD.

Objet patrimonial

L'objet patrimonial est un bien meuble, c'est-à-dire un bien qui peut être généralement déplacé et manipulé, et qui n'est pas un document. Il doit avoir une valeur archéologique, artistique, emblématique, ethnologique, historique, scientifique, sociale ou technologique.

Par exemple, un objet patrimonial peut être une peinture, un instrument de musique, un outil, le prototype d'une machine, de l'ameublement, un vêtement ou un artefact trouvé lors de fouilles archéologiques.

Ensemble patrimonial

Un ensemble patrimonial est composé de documents ou d'objets qui, rassemblés en une collection ou autrement, présentent un intérêt pour leur valeur archéologique, artistique, emblématique, ethnologique, historique, scientifique, sociale ou technologique. Par exemple, un ensemble d'artefacts, un fonds d'archives ou une collection de livres ou d'œuvres d'art peuvent être considérés comme des ensembles patrimoniaux.

L'ensemble patrimonial constitue l'équivalent, pour les biens mobiliers, de ce qu'est un site patrimonial pour les biens immobiliers.

Patrimoine immobilier

Il existe 2 catégories de [patrimoine immobilier](#) : les immeubles et les sites patrimoniaux.

Immeuble patrimonial

Un immeuble patrimonial peut être un bâtiment ou un autre type de bien immobilier. Par exemple, il peut être une structure comme un monument commémoratif, un pont ou un barrage. Il peut constituer un vestige, comme les ruines d'une ancienne église ou les vestiges d'un établissement de pêche. Un immeuble patrimonial peut même être un terrain sur lequel il n'y a aucune construction, comme un parc urbain.

L'immeuble doit présenter une valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique, sociale, urbanistique ou technologique.

Site patrimonial

Un site patrimonial est un lieu, un ensemble d'immeubles ou un territoire qui présente une valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, sociale, urbanistique ou technologique.

Par exemple, un site patrimonial peut être un ensemble institutionnel, un cœur de village, un complexe industriel, un quartier ouvrier, un site archéologique, un jardin ancien ou une maison rurale et ses dépendances agricoles.

Patrimoine immatériel

Le patrimoine immatériel désigne l'ensemble des savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations transmises de génération en génération et recrées en permanence, en conjonction, le cas échéant, avec les objets et les espaces culturels qui leur sont associés, qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public.

Paysage

« Le paysage est souvent défini comme un territoire perçu par une collectivité dont le caractère résulte de l'interrelation de facteurs naturels ou humains. C'est pourquoi il présente un intérêt public. La démarche d'aménagement culturel du territoire permet d'appuyer les collectivités quant au devenir souhaité de leurs paysages. »

Composantes culturelles du territoire | L'architecture et l'espace public

Paysages culturels patrimoniaux

Les paysages culturels patrimoniaux sont façonnés à la fois par des facteurs naturels et des activités humaines. Un paysage ne peut pas être considéré comme un paysage culturel patrimonial uniquement pour sa beauté. L'humain doit y avoir laissé sa trace.

Personne aînée

Personne âgée de 65 ans ou plus.

Récurrence

Pour les fins du présent programme, le Ministère entend par « récurrence » la présentation d'une même action ou d'un même projet d'année en année sur plus de 2 cycles triennaux, 2 ententes consécutives. De plus, si le projet a déjà reçu un soutien financier dans le cadre du présent programme ou d'un programme du Ministère ou du gouvernement du Québec, le demandeur doit démontrer la valeur ajoutée du projet. La prise en charge des actions sur une base pérenne par le demandeur est encouragée.

Régie intermunicipale

« Une régie est un organisme municipal créé à la suite d'une entente entre les municipalités qui la constituent. Elle a pour fonction la gestion commune du service pour lequel elle a été mise en place et, dans l'accomplissement de son mandat, la régie a compétence sur tout le territoire des municipalités qu'elle représente. »

Portrait des Régies intermunicipales (constituées de municipalités de moins de 100 000 habitants)

Restauration

Travaux exécutés sur un bien mobilier ou immobilier patrimonial endommagé ou vétuste, qui respectent son état ancien ou qui le ramènent à sa forme première.

Retombées escomptées

Les retombées escomptées du projet sont les réalisations envisagées à la fin de la période visée. Elles comprennent les extrants, les répercussions ou les effets.

Salaire

Somme convenue à l'avance et payée périodiquement par un employeur ou une employeuse en contrepartie du travail accompli par une personne salariée.

Savoir d'usage

« [...] la connaissance qu'ont les habitants de leur environnement immédiat et quotidien, et la mémoire des lieux (c'est-à-dire la connaissance qu'ils ont de l'histoire de leur milieu de vie) ».

Document d'accompagnement | Territoire hérité, habité, légué : L'aménagement culture du territoire

Sociétés apparentées

Entreprises ou organismes qui sont contrôlés directement ou indirectement par les mêmes administratrices et administrateurs.

Sous-traitance

Travaux confiés à un sous-traitant dans le cadre de la réalisation d'un projet ou d'une activité.

Structurant ou ayant un effet structurant

Par « effet structurant », le Ministère entend des effets favorables mesurés pour le secteur d'intervention ou le territoire concerné, notamment par le développement d'outils de gestion ou l'acquisition d'expertise, des actions de concertation, la mise en réseau et le maillage des actrices et acteurs du secteur ou du territoire, la mise en commun des ressources et les effets multiplicateurs ou de levier auprès d'autres actrices et acteurs.

Une action structurante peut aussi être appuyée par une planification cohérente ou par une mise en valeur des potentiels de chaque territoire contribuant à développer une synergie durable entre les actrices et acteurs ou établissant de nouveaux partenariats.

Taxes nettes

La partie de la taxe de vente du Québec (TVQ) et la partie de la taxe sur les produits et services (TPS) pour lesquelles l'organisme ne reçoit pas de remboursement ni de crédit.

Tourisme culturel

Selon l'Organisation mondiale du tourisme, le tourisme culturel est centré sur les attractions et produits culturels.

Transition socioécologique

« La transition socioécologique, même si elle peut être définie de différentes façons, comprend généralement les éléments suivants : "l'idée de passage d'un état à un autre", qui mène nécessaire à "un changement important d'ordre systémique" afin d'atteindre "un équilibre entre les besoins des humains et la capacité de notre planète à y répondre" (OVSS, 2019, p. 3). À partir de ces dimensions, la définition suivante est retenue :

Dans un contexte de transition, il est primordial "de changer les systèmes tant par le haut que par le bas". Son enracinement au niveau territorial permet la création d'espaces de discussion, s'inscrivant dans les besoins des milieux de vie dans lesquels peuvent émerger les projets de transition (OVSS, 2019, p. 5). Les dimensions de proximité et de participation citoyenne, possibles dans le cadre d'un ancrage territorial, sont essentielles puisqu'elles encouragent la création d'actions concrètes par et pour les gens et actrices des milieux. »

Culture et transition socioécologique

Troisième lieu

« Le concept de troisième lieu est maintenant bien intégré à la philosophie et à la vision des bibliothèques modernes : offrir un espace neutre et convivial, à l'extérieur de la maison, du travail ou des institutions d'enseignement, favorisant la socialisation, l'apprentissage et les débats dans un contexte ludique. Ce concept rencontre de très près la philosophie propre aux différentes déclinaisons des laboratoires de création. »

Une bibliothèque de quatrième lieu | Le Square

Vitalité culturelle

« La vitalité culturelle et des communications est ici entendue comme la concrétisation de la création, de la diffusion et de la validation des arts, de la culture et des communications, ainsi que de leur soutien, en tant que dimension intrinsèque de la vie quotidienne dans les communautés. »

Aide aux projets volet Accueil